

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderisson Inc.	Numéro de permis 2003363	Date d'inspection Le 04 décembre 2024	
Nom de l'établissement Le centre préscolaire la gardérison inc.		Numéro de téléphone (506) 859-4010	
Adresse 705 chemin Melanson Dieppe NB E1A 7N8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

Les éléments suivants ont été observés ;

- Le Ratio
- L'affichage dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- Espace de rangement
- Sécurité

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants scolaires arrivés de l'école. La MAQ a aussi observé une classe danser avec de la musique. Une autre classe se préparait pour aller dehors.

Les documents affichés sont bien en vue à l'intention des parents située dans l'entrée de l'établissement.

Une trousse de premiers soins et un téléphone fonctionnel sont accessibles dans le lieu d'exploitation et pendant les sorties.

Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 décembre 2024

Date

original signé par
Maurine Faidherbes

Le 04 décembre 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date